



ETUDE DU SOIR
DOSSIER D'INSCRIPTION
Période 3 – année 2018 / 2019
(janvier à février)

DOSSIER À REMETTRE POUR LUNDI 7 JANVIER 2019, DERNIER DÉLAI,

ET À DÉPOSER DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DE LA CANTINE /GARDERIE

Documents nécessaires à la constitution du dossier.

- ☞ engagement écrit et signé du (des) responsable(s) légal(aux)
- ☞ un chèque de **16.00 €** à l'ordre du Trésor Public pour toute la période **(8 séances)**
ou bien

Entourez les dates où votre enfant sera présent et faites le calcul (2.00 € par séance).

Rappel : votre enfant ne pourra bénéficier de l'étude du soir que si le présent document et le règlement ont été remis dans la boîte aux lettres de la cantine/garderie, située dans le petit hall de l'école élémentaire, avant la première séance d'aide aux devoirs, au début de chaque nouvelle période (lundi 07 janvier 2019).

✂-----

Je (nous) soussigné(s), M. - Mme
résidant.....
responsable(s) légal(aux) de l'enfant

(nom)

(prénom)

(classe)

m'engage (nous engageons) à mettre régulièrement mon (notre) enfant à l'étude qui se tiendra :
pour la période 3 - **DU JEUDI 10 JANVIER AU LUNDI 04 FEVRIER 2019**

Dates :

Janvier : J 10 - L 14 - J 17 - L 21 - J 24 - L 28 - J 31

Février : L 4

Cette étude aura lieu à l'école de Pleugueneuc, dans la bibliothèque (pour les élèves de CE1 et CE2) et dans une salle de l'ALSH (pour les élèves de CM1 et de CM2), le lundi soir et le jeudi soir de 16 h 40 à 17 h 40 sous la surveillance de Mmes AUFFRET et LOEUILLIETTE.

A l'issue de l'étude, j'autorise (nous autorisons) mon (notre) enfant à regagner seul mon (notre) domicile.

Oui

Non

Je joins un chèque de, libellé à l'ordre de Trésorerie de Tinténac.
J'ai bien noté qu'en cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué.

Le règlement de l'étude m' (nous) a été communiqué et je (nous) l'approuve (approuvons) sans réserve.

Fait à Pleugueneuc, le

Signature(s)